

COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

EXTRAIT DU REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2020-11-13-CMS :

Convention de Réalisation de Diagnostic et
d'Animation de Territoire portant sur l'offre et
le recours aux soins

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le **douze novembre**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **six novembre**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean Philippe GAUTRAIS, Maire**.

ETAIENT PRESENT.E.S

M.GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. LACHELACHE, Mme NIAKHATE, M. MORA, Mme LELU, M. GUENICHE, Mme NAIT-BAHLOUL, M. ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, M. BRUNET, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, M. CHAMPETIER, M. CLERGET, Mme LARABI, M. LEBLANC, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, M. MULLER, M. DAUMONT-LEROUX, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, M. RISPAL, Mme MARTINEZ, Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, M. BERTRAND, M. LECOQ, Mme AMSELLEM-SIMONNET, M. BEDOURET, Mme CAZALS.

EXCUSE.E.S – REPRESENTE.E.S

M. SEYE	a donné mandat à	Mme MAFFRE-BOUCLET
Mme AVOGNON ZONON	a donné mandat à	M. LEBLANC
M. DAMIANI	a donné mandat à	M. MORA
Mme BENZIANE	a donné mandat à	Mme SAINT GAL
Mme GAUTHIER	a donné mandat à	Mme KLOPP
Mme MICHEL	a donné mandat à	Mme MARTINEZ
Mme JANIAUX	a donné mandat à	M. GUENICHE
M. NOMBO POATY	a donné mandat à	M. BATTAL
M. GUYOT	a donné mandat à	M. LECOQ

ABSENT.E

Mme INDJA

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. MORA ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

LE CONSEIL,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment, son article L.2121-29

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la loi n°2014-1554 du 22 décembre 2014 relative au financement de la sécurité sociale pour 2015, notamment son article 56 ;

VU l'ordonnance n° 2010-177 du 23 février 2010 de coordination avec la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le code de la santé publique et notamment les articles L.1411-1 et suivants, L.1431-1 et suivants, L.1435-8 et suivants, L.4031-1 et suivants ;

VU le code de la sécurité sociale

VU le décret n°2010-585 du 2 juin 2010 relatif aux unions régionales de professionnels de santé ;

CONSIDERANT le contexte de diminution de la démographie médicale face à la problématique d'accès aux soins des habitants et à la préoccupation des collectivités locales et des professionnels de santé ;

CONSIDERANT que la ville de Fontenay-sous-Bois, s'engage avec l'Agence Régional de Santé et l'Union Régionale des Professionnels de Santé à réaliser un diagnostic « Etat des lieux et perspectives de l'offre et du recours aux soins » sur la commune afin de garantir une offre de soins adaptée aux besoins de la population.

A L'UNANIMITÉ

DECIDE

Article Unique : d'approuver les termes de la convention « De réalisation de diagnostic et d'animation de territoire portant sur l'offre et le recours aux soins » et d'autoriser le Maire ou son/sa représentant.e à signer ladite convention.

Transmission électronique en
Préfecture du Val-de-Marne
le 1.7. NOV. 2020
Publication
le 1.8. NOV. 2020
Notification
le 1.8. NOV. 2020
Certifié exécutoire
Le Maire,



POUR EXTRAIT CONFORME

Jean-Philippe GAUTRAIS
Maire

